



Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix
04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81
www.ville-claix.fr

ARRETE MUNICIPAL

Portant désignation d'un correspondant incendie et secours
70 DGS 2023

NOMENCLATURE : 5.3

Le Maire de la commune de Claix,

VU la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours ;

CONSIDERANT la nécessité de désigner un conseiller municipal correspondant incendie et secours dans un délai de trois mois à compter de l'entrée en vigueur du décret susvisé, à savoir le 1^{er} novembre 2022 ;

ARRETE

Article 1 : En application de l'article D. 731-14 du code de la sécurité intérieure, Monsieur Raphaël Da Silva est désigné correspondant incendie et secours pour la commune de Claix.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant peut, sous l'autorité du maire :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Article 2 : Le Maire de la commune de Claix est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé.

Une copie du présent arrêté sera adressée à M. le préfet de l'Isère et à M. le Président du Conseil d'administration des services d'incendie et de secours de l'Isère.



Date d'affichage: 12/05/2023
Date de retrait: 12/07/2023

Fait à Claix, le 03/05/2023

Le Maire,
Christophe REVIL

